



Procédure d'Exequatur

Par Yekeyeke

Bonjour,

Mariée au Sénégal puis en France par transcription, mon divorce a été prononcé en 2018. J'ai également obtenu l'exclusivité de l'autorité parentale sur ma fille de 9 ans. Je souhaiterais faire valoir cette décision au Sénégal par le biais d'une procédure d'Exequatur. Pourriez vous m'indiquer si cela est possible, quels sont les coûts à prévoir approximativement ainsi que les différentes étapes ? Aussi, avez-vous connaissance des délais de procédure ?
Merci de vos réponses, bien cordialement. FC

Par isernon

bonjour,

vous pouvez vous renseigner auprès d'un consulat du Sénégal en France.
vous pouvez également consulter ce lien du consulat général de France à Dakar
:[url=https://sn.ambafrance.org/Les-avocats-liste-de-notoriete-du-barreau]https://sn.ambafrance.org/Les-avocats-liste-de-notoriete-du-barreau[/url]

salutations